

Shefford, Québec.
Le 6 novembre 2012

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 6 novembre 2012.

PRÉSENCES : - son honneur le maire suppléant M. Claude Lallier.

Les conseillers Denise Papineau, André Pontbriand, Donald Tétreault, Pierre Martin et Robert Ledoux.

MOMENT DE SILENCE

2012-11-1084

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire suppléant ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller André Pontbriand,
APPUYÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2012-11-1085

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 14 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2012
4. Questions portant sur l'ordre du jour
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :
 - 5.2.1 Demande d'utilisation autre que l'agriculture pour deux (2) parties du lot n° 2 595 623

6. Sujets intéressant la réglementation et les permis
 - 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
 - 6.2 Sujets particuliers :
 - 6.2.1 Projets conformes au PIIA
7. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 7.1.1 Protection policière
 - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 7.2 Sujets particuliers :
 - 7.2.1 Avis de motion – Règlement 2012-493 modifiant le Règlement 2009-454 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.2 Sujets particuliers :
9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 9.2 Sujets particuliers :
 - 9.2.1 Appel d'offres – Remplacement d'un ponceau – Chemin Daudelin
 - 9.2.2 Acquisition d'une partie du lot n° 2 595 091 – Empiètement par la rue Langelier
10. Sujets intéressant les loisirs et les parcs
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs et les parcs
 - 10.2 Sujets particuliers :
11. Sujets intéressant la famille et le communautaire
 - 11.1 Suivis de dossier concernant la famille et le communautaire
 - 11.2 Sujets particuliers :

12. Sujets intéressant les communications

12.1 Suivis de dossier concernant les communications

12.2 Sujets particuliers :

13. Sujets intéressant les finances et l'administration

13.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration

13.2 Sujets particuliers :

13.2.1 Approbation et ratification des comptes

13.2.2 Rapport annuel du maire suppléant

13.2.3 Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du conseil

13.2.4 Avis de motion – Budget 2013

13.2.5 Adoption du calendrier des séances du conseil 2013

13.2.6 Avis de motion – Règlement numéro 2012-491 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2010-469 décrétant des travaux de construction et de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur de la rue Sylvie (partie de la Rue Sylvie, rue Lafrenière et rue France) et décrétant un emprunt pour en payer les coûts

13.2.7 Avis de motion – Règlement numéro 2012-492 modifiant le Règlement numéro 2011-473 décrétant des travaux d'infrastructures – phase 2 – Secteur des Rues Sylvie, France et Lafrenière et un emprunt pour en payer les coûts

13.2.8 Offre de services / Abonnement annuel 2013 – Therrien, Couture, s.e.n.c.

13.2.9 Politique relative à l'utilisation par des tiers des droits de propriété intellectuelle de la Municipalité

13.2.10 Embauche – Directeur et inspecteur en bâtiment / Service d'urbanisme et environnement

13.2.11 Fin de la période probatoire – Secrétaire de direction

13.2.12 Offre d'achat – Partie du lot n° 2 595 756

14. Autres sujets
 - 14.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 14.2 Sujets particuliers :
15. Correspondance
16. Période de questions
17. Clôture de la séance

2012-11-1086

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Donald Tétreault,
APPUYÉE par Mme la conseillère Denise Papineau,
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents d'adopter le
procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2012.

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

2012-11-1087

DEMANDE D'UTILISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE POUR DEUX (2) PARTIES DU LOT N° 2 595 623

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 2 595 623 ptie ont reçu, le 20 septembre 2011, un avis de conformité de la C.P.T.A.Q. (dossier 373 449) reconnaissant l'existence de droits acquis sur ce lot pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins institutionnelles, pour une superficie totalisant 1,39 ha;

ATTENDU QUE la présente demande vise à demander l'autorisation de lotir, d'aliéner et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, deux parcelles se trouvant en façade de la propriété et ayant des superficies de 0,69 ha et 0,76 ha respectivement, afin de les intégrer à la superficie bénéficiant de droits acquis;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents de rejeter ladite demande et de déconseiller à la C.P.T.A.Q. d'autoriser le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, des deux parties du lot n° 2 595 623 se trouvant en façade de la propriété et ayant des superficies respectives de 0,69 ha et 0,76 ha, tel que montré au plan préparé par Jacques Bonneau, a.-g., daté du 13 septembre

2011, portant le numéro de dossier 34-449 et accompagnant la demande.

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2012-11-1088

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement, les projets suivants ont été présentés au CCU :

Projets de construction (ou agrandissement) de bâtiment accessoires :

1. Guy Pinel et Julie Martin présentent une demande (bâtiment accessoire : Garage) pour le **15, rue De la Roseraie**;
2. Yves Dufresne présente une demande (bâtiment accessoire : Abri pour bois de chauffage) pour le **2865, Route 112**;

Projet de construction (ou agrandissement) de bâtiment principal :

3. Mathieu Gilbert et Naomi Thériault présentent une demande (bâtiment principal : Agrandissement) pour le **26, rue Gauvin**;
4. Thérèse April présente une demande (bâtiment principal : Solarium) pour le **71, rue Dupuis**;
5. Fernand Bouvier et Édith Adams présentent une demande (bâtiment principal : Résidence unifamiliale) pour le **288, Chemin Maheu**;
6. Alain Dépôt et Viviane Rousseau présentent une demande (bâtiment principal : Résidence unifamiliale + garage détaché) pour le **182, Chemin Lebrun**;
7. M. Gilles Rheault présente une demande (Agrandissement du bâtiment principal (ajout d'un 2^e logement) pour le **222, chemin Saxby Sud**;
8. Stéphane Perron, Jeff Adams et Luc St-Germain présentent une demande (bâtiment principal : habitation bifamiliale isolée) pour le **1316, rue Denison Est**;
9. Michel Lanthier présente une demande (bâtiment principal : Résidence unifamiliale) pour le **27, rue de la Paix**;
10. Marcel Brodeur présente une demande (bâtiment principal : Résidence unifamiliale) pour le **1309, rue David-Bouchard**;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU à l'effet que les projets portant les numéros 1 à 9 sont conformes à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance que le CCU a suspendu, concernant le projet numéro 10, sa recommandation jusqu'à l'obtention des renseignements qui lui seront utiles pour formuler sa recommandation quant à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les renseignements supplémentaires ont été obtenus concernant le projet numéro 10;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents d'accepter les projets numéros 1 à 10 et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2012-11-1089

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2012-493 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-454 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Avis de motion est donné par M. le conseiller André Pontbriand à l'effet qu'à la séance du 4 décembre 2012, à compter de 19 h 30, il y aura adoption d'un règlement modifiant le Règlement 2009-454 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Ce règlement modificatif vise les interdictions de flâner, de mendier et de dormir dans un endroit public.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUJETS PARTICULIERS :
**SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE
MUNICIPALE**

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA
VOIRIE MUNICIPALE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2012-11-1090

**APPEL D'OFFRES – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU – CHEMIN
DAUDELIN**

CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) afin d'obtenir des soumissions pour des travaux de remplacement d'un ponceau situé sur le chemin Daudelin, la Municipalité a reçu à ses bureaux sept (7) soumissions;

CONSIDÉRANT QUE ces sept (7) soumissions ont été ouvertes publiquement le 5 novembre 2012 à 11h05 à la Mairie du Canton de Shefford;

CONSIDÉRANT QUE les offres des sept (7) soumissionnaires sont les suivantes :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes en sus)
Bertrand Ostiguy inc.	65 135,00 \$
Construction Choinière, Division de Sintra inc.	77 310,72 \$
Construction DJL inc.	76 131,82 \$
Excavation St-Pierre & Tremblay inc.	77 815,00 \$
Gestion AJ (2003) inc.	117 757,50 \$
Lambert & Grenier inc.	163 175,00 \$
Les Entreprises Allaire et Gince inc.	106 500,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la firme *Les Consultants S.M. inc.*, mandatée par la résolution n° 2012-05-997 pour préparer les plans et devis de ces travaux et pour suivre le processus d'appel d'offres, recommande au conseil, suite à son analyse, d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bertrand Ostiguy inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,

APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents que le conseil adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bertrand Ostiguy inc., au montant de 65 135,00 \$ (taxes en sus).

2012-11-1091

**ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT N° 2 595 091 –
EMPIÈTEMENT PAR LA RUE LANGELIER**

CONSIDÉRANT QUE la rue Langelier empiète sur une superficie de 224,5 m² du lot n° 2 595 091, tel qu'il appert du certificat de piquetage de la firme d'arpenteurs-géomètres Fournier & Tremblay a.-g. inc.;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot n° 2 595 091, lesquels ont débuté des démarches en vue d'y implanter une construction, souhaitent régulariser la situation et demandent à la Municipalité, à cet effet, d'acquérir la superficie de 224,5 m² occupée par la rue Langelier pour une somme de 4 831,24\$, soit 21,52\$ le mètre carré (établi selon l'évaluation agréée du terrain), d'assumer les frais d'arpentage, de subdivision du terrain ainsi que les honoraires du notaire pour compléter ladite vente;

CONSIDÉRANT l'article 32.2 du *Règlement de lotissement* de la Municipalité stipulant qu' « [...] un lot peut être considéré conforme à la réglementation s'il est devenu dérogatoire suite à des ajustements ayant pour effet d'élargir l'emprise d'une voie de circulation »;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,

APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents d'acquérir la superficie de 224,5 m² située sur le lot n° 2 595 091, laquelle fait l'objet d'un empiètement par la rue Langelier et ce, pour une somme de 4 831,24\$.

De mandater l'arpenteur-géomètre Daniel Touchette pour effectuer les opérations cadastrales.

De mandater Me Lavallée, notaire, pour procéder dûment à l'acquisition de la superficie faisant l'objet d'un empiètement;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que le maire ou, en son absence, le maire suppléant à signer l'acte d'acquisition pour et au nom de la Municipalité.

Que les dépenses pour ces mandats soient aux frais de la Municipalité.

De reconnaître la conformité du nouveau lot qui remplacera le lot n° 2 595 091 après la transaction, par droits acquis, conformément à l'article 32.2 du *Règlement de lotissement* de la Municipalité.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS ET LES PARCS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS ET LES PARCS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS

- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

2012-11-1092

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin, APPUYÉE par M. le conseiller Donald Tétreault, IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20112851 @ n° 2011312 au montant de 363 074,83 \$.

RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUPPLÉANT

Selon l'article 955 du *Code municipal du Québec*, M. le maire suppléant fait lecture du rapport annuel sur la situation financière de la Municipalité.

Il dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a conclu depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière.

Également, il dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comportent une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Un formulaire SM-70 est remis à tous les membres du conseil.

Dans les 60 jours, le membre du conseil devra déposer devant celui-ci une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires.

2012-11-1093

AVIS DE MOTION – BUDGET 2013

Avis de motion est donné par M. le conseiller Pierre Martin à l'effet qu'il sera présenté à la séance spéciale du 4 décembre 2012 à compter de 21 h un règlement pour le budget 2013 et des taux de taxation pour l'année 2013.

2012-11-1094

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2013

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller André Pontbriand,

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

Que le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2013**, qui se tiendront le **mardi** et qui débiteront à **19 h 30** à la salle du conseil au 245, chemin Picard, Shefford (Québec) :

- 8 janvier
- 5 février
- 5 mars
- 2 avril
- 7 mai
- 4 juin
- 2 juillet
- Aucune séance en août
- 3 septembre
- 1^{er} octobre
- 12 novembre
- 3 décembre

2012-11-1095

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-491 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2010-469 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE DANS LE SECTEUR DE LA RUE SYLVIE (PARTIE DE LA RUE SYLVIE, RUE LAFRENIÈRE ET RUE FRANCE) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR EN PAYER LES COÛTS

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Ledoux qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement ayant pour objet de modifier le bassin de taxation du Règlement d'emprunt numéro 2010-469 pour tenir compte que certains immeubles ne peuvent pas être desservis par le réseau.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2012-11-1096

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-492 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-473 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – PHASE 2 – SECTEUR DES RUES SYLVIE, FRANCE ET LAFRENIÈRE ET UN EMPRUNT POUR EN PAYER LES COÛTS

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Ledoux qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté, pour

adoption, un règlement ayant pour objet de modifier le bassin de taxation du Règlement d'emprunt numéro 2011-473 pour tenir compte que certains immeubles ne peuvent pas être desservis par le réseau et pour autoriser le paiement comptant de la compensation exigible.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2012-11-1097

OFFRE DE SERVICES / ABONNEMENT ANNUEL 2013 – THERRIEN, COUTURE, S.E.N.C.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller André Pontbriand,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser les représentants de la Municipalité à recourir aux services du cabinet THERRIEN, COUTURE, S.E.N.C. au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 selon les termes de l'offre de services du 21 septembre 2012.

2012-11-1098

POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION PAR DES TIERS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford protège les droits de propriété intellectuelle de la Municipalité contre leur utilisation non autorisée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil adopte la *Politique relative à l'utilisation par des tiers des droits de propriété intellectuelle de la Municipalité* dont copie est jointe à la présente résolution sous l'annexe A pour en faire partie intégrante.

Que ce conseil s'oblige à respecter et à faire respecter cette politique dès son adoption.

ANNEXE A

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-YAMASKA
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD**

**POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION PAR DES TIERS DES
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ**

1. PRÉAMBULE

La Municipalité détient des droits de propriété intellectuelle qu'elle doit conserver et protéger.

Dans le passé, la Municipalité a vu ses droits de propriété intellectuelle être utilisés sans qu'elle y ait consenti au préalable.

En conséquence, en vue d'assurer la protection de ses droits de propriété intellectuelle contre une appropriation induue ou une utilisation non autorisée par des tiers, en vue de protéger son image et sa réputation et en vue de conserver son apparence d'indépendance, la Municipalité adopte la présente politique.

2. TERMINOLOGIE

« **Municipalité** » La Municipalité du Canton de Shefford.

« **Politique** » La Politique relative à l'utilisation par des tiers des droits de propriété intellectuelle de la Municipalité.

« **Propriété intellectuelle** » Les droits de propriété intellectuelle sont des droits exclusifs que détient la Municipalité à l'égard notamment des biens protégés par les droits d'auteur et les droits relatifs aux marques de commerce. À titre d'exemple, mais sans s'y limiter, les droits de propriété intellectuelle de la Municipalité comprennent ses logos, son drapeau, son nom, son papier à lettre, ses publications, ses documents, ses données, ses images et ses inventions.

3. POLITIQUE

3.1 Il est interdit à quiconque d'utiliser ou de reproduire à quelque fin que ce soit, commerciale ou non, et de quelque manière que ce soit (reproduction, numérisation, impression, etc.) les biens, objets ou images protégés par les droits de propriété intellectuelle de la Municipalité.

À titre d'exemple, l'impression, la vente, l'échange, la distribution, la diffusion, la possession ou l'utilisation de tout journal, revue, périodique, programme, brochure, pancarte, carte personnelle ou d'affaires, papier à lettres, enseigne, panneau-réclame, site Internet ou autres publications qui portent, sans autorisation, le nom, le logo ou autres biens sujets à la propriété intellectuelle de la Municipalité sont interdits. La présente interdiction vise aussi l'utilisation, par un candidat ou une équipe, à des fins électorales, du drapeau ou du logo.

3.2 La Municipalité doit prendre les moyens nécessaires pour faire cesser toute utilisation non autorisée de ses droits de propriété intellectuelle.

3.3 Quiconque envisage ou désire, à des fins personnelles ou commerciales, reproduire, traduire, publier, imprimer des biens, objets ou images sujets aux droits de propriété intellectuelle de la Municipalité doit obtenir l'autorisation écrite préalable de la Municipalité.

3.4 Seul le conseil de la Municipalité peut, sur présentation d'une demande écrite, autoriser une personne à utiliser un ou des droits sujets à la propriété intellectuelle de la Municipalité, pour une fin et une durée précise et déterminée.

3.5 L'autorisation d'utilisation se fait par écrit, par la signature d'une *Convention d'utilisation limitée de la propriété*

intellectuelle de la Municipalité, dont copie est annexée aux présentes. Celle-ci doit être signée par la Municipalité et la personne qui présente la demande d'utilisation.

- 3.6 Malgré toute disposition contraire de la présente politique, une autorisation du conseil n'est pas requise lorsque l'utilisation est faite dans le cadre d'une activité ou d'un événement pour lequel la Municipalité a accordé une aide financière sous forme de subvention ou de commandite. L'autorisation d'utiliser les biens, objets ou images sujet aux droits de propriété intellectuelle de la Municipalité fait partie intégrante de toute subvention ou aide financière accordée par la Municipalité dans le cadre d'une activité ou d'un événement.

4. DISPOSITION FINALE

La politique entre en vigueur dès son adoption par une résolution de la Municipalité.

2012-11-1099

EMBAUCHE – DIRECTEUR ET INSPECTEUR EN BÂTIMENT / SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux, APPUYÉ par M. le conseiller André Pontbriand, ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :
D'accepter la démission de M. Éric Salois au poste d'inspecteur municipal et ce, en date du 31 octobre 2012.
D'entériner l'embauche de M. Éric Salois, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2012, à titre de Directeur et inspecteur en bâtiment, Service d'urbanisme et d'environnement, poste cadre, à raison de 40h/semaine, salaire selon le contrat de travail signé entre les parties, période probatoire de trois (3) mois. Pour les vacances annuelles, la Municipalité lui reconnaît trois (3) années de service, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2013.

2012-11-1100

FIN DE PÉRIODE DE PROBATION – SECRÉTAIRE DE DIRECTION

CONSIDÉRANT la résolution n° 2012-04-978 embauchant Mme Nancy Meese à compter du 10 avril 2012;

CONSIDÉRANT que sa période probatoire de six (6) mois a pris fin le 10 octobre 2012;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la directrice générale et secrétaire-trésorière sont à l'effet que Mme Nancy Meese rencontre les attentes de l'employeur et qu'elle devrait être considérée comme permanente;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux, APPUYÉ par M. le conseiller André Pontbriand, ET RÉSOLU unanimement par les membres présents de confirmer le statut d'employée permanente de Mme Nancy Meese.

2012-11-1101

OFFRE D'ACHAT – PARTIE DU LOT N° 2 595 756

CONSIDÉRANT QUE les besoins opérationnels du service des Travaux publics requièrent, pour le terrain où se situe son garage municipal, une plus grande superficie;

CONSIDÉRANT la rencontre tenue le 29 octobre 2012 avec les propriétaires Mme France Lagrandeur et André Choinière, concernant l'intérêt de la Municipalité à l'effet d'acquérir une partie de leur lot n° 2 595 756 pour une superficie totale d'environ 3 947,51 m² (environ 42 491 pi²);

CONSIDÉRANT QUE la valeur au rôle d'évaluation pour le terrain au complet est de 63 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires accepteraient un montant à 1\$ du pied carré conditionnellement à ce que la Municipalité s'engage à payer les frais d'arpenteur-géomètre, de notaire, à installer un écran de végétation, et de plus, pour une période de deux (2) ans à compter de la signature du contrat, que les propriétaires feront la coupe et la récupération du bois que la Municipalité devra couper pour l'implantation de bâtiment ou d'entreposage sur ladite partie du terrain acquis par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,

APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents d'acquérir une partie du lot n° 2 595 756 pour une superficie totale approximative de 3 947,51 m² et ce, aux conditions fixées par les propriétaires énumérées ci-haut.

De mandater l'arpenteur-géomètre Daniel Touchette pour effectuer les opérations cadastrales.

De mandater Me Jacques St-François, notaire, pour préparer et publier l'acte d'acquisition.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que le maire ou, en son absence, le maire suppléant à signer l'acte d'acquisition pour et au nom de la Municipalité.

Que les dépenses pour ces mandats soient aux frais de la Municipalité.

AUTRES SUJETS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRES SUJETS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2012-11-1102

CONDITIONS DE TRAVAIL – POMPIER PRÉVENTIONNISTE

CONSIDÉRANT la résolution n° 2012-06-1016 embauchant M. Luc Couture à titre de pompier préventionniste à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les années de services à lui reconnaître pour les vacances annuelles à compter de janvier 2013;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉ par M. le conseiller André Pontbriand,
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents de reconnaître à
M. Luc Couture, pour les vacances annuelles, trois (3) années de
service et ce, à compter du 1^{er} janvier 2013.

2012-11-1103

**ACCEPTATION DE LA CIRCULAIRE N° 2012-01 – ÉCHELLE
SALARIALE**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉ par M. le conseiller André Pontbriand,
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents d'adopter la
circulaire n° 2012-01 – Échelle salariale, selon les recommandations
émises.

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2012-11-1104

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉE par Mme la conseillère Denise Papineau,
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la
présente séance à 20 h 48.

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

M. Claude Lallier
Maire suppléant